

Trail du Marguestaud 2018

Règlement de la course

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.

Art 1 L'organisation

L'association du « Comité des fêtes de Galembroun » (association loi 1901) organise le dimanche 23 septembre 2018 la 1ère édition du **Trail du Marguestaud**.

Quatre parcours sont proposés :

- Une course chronométrée de 12 kms (participation de 13€)
- Une course chronométrée de 19 kms (participation de 17€)
- Une randonnée non chronométrée de 12 kms (participation de 5€)
- Une marche nordique non chronométrée de 12 kms (participation de 5€)

Art 2 Inscriptions et restauration

Attention, le nombre de participants est limité à 500 coureurs répartis sur l'ensemble des courses proposées des 12kms et 19km (limite de 100 participants sur la randonnée et marche Nordique) .

Possibilité de restauration à l'arrivée à réserver lors de l'inscription.

L'inscription s'effectue :

Par Internet, sur le site <http://chrono-start.com/> via les sites Running mag et Running Trail (la date limite sera communiquée sur le site de la course)

<https://comitedesfetesdegalembroun.wordpress.com/trail-du-marquestaud-2018/>

Art 3 Retrait des dossards et puce chronométrage

L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Les dossards seront remis après vérification du certificat médical ou de la licence sportive, à la place des acacias de Galembroun.

Pour les pré inscrits :

- Le jour de la course le **dimanche 23 septembre 2018 à partir 7h00 jusqu'à 9h30.**

Pour les inscriptions (selon disponibilités) :

- Le jour de la course le **dimanche 23 septembre 2018 à partir 7h00 jusqu'à 9h30.**

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Le comité d'organisation récupèrera les puces à l'arrivée des 2 courses chronométrées (toute perte de puce sera facturée 4€ au concurrent)

Art 4 Certificat médical et licences autorisées

Tout dossier d'inscription pour les 12km et 19km doit être accompagné d'une licence ou d'un certificat médical tels que décrits ci-dessous (pas de certificat pour la randonnée et marche Nordique). Ouvert à tous à partir de 18 ans.

Licences sportives suivantes :

- licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention « sport en compétition » ou « course à pied en compétition » ou « athlétisme en compétition ».
- licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.
- licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

ou **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de sport en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Art 5 Annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 6 Le parcours

Le départ aura lieu sur la place des acacias de Galembun.

L'arrivée sera au même endroit.

Le parcours, d'une distance de 19 km (414m D+) pour la grande boucle et de 12 km (268m D+) pour la petite boucle emprunte en majorité des sentiers de randonnée et de petites jonctions goudronnées.

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Art 7 Le départ

A 10h : **1^{ère} épreuve chronométrée** : 19 km de course pédestre sur chemins et sentiers balisés (ouvert à tous à partir de 18ans)

A 10h30 : **2^{ème} épreuve chronométrée** : 12 km de course pédestre sur chemins et sentiers balisés (ouvert à tous à partir de 18 ans)

A 10h35 : Randonnée pédestre et marche nordique **non chronométrée** sur chemins et sentiers balisés sur parcours de l'épreuve du 12 km (ouvert à tous à partir de 18 ans)

Art 8 Ravitaillement

Un ravitaillement en course (au 8ème km) et à l'arrivée sont prévus pour les 2 parcours (trail et randonnée).

Vu la nature de l'épreuve, il est conseillé de se prémunir de ravitaillements supplémentaires personnels et de bidons ou camelback.

Art 9 Respect propreté

Toute personne ne respectant pas la propreté des sites traversés, sera disqualifiée.
Des poubelles seront à votre disposition au poste de ravitaillement ainsi qu'à l'arrivée afin que vous puissiez vous débarrasser de vos emballages ou autres.

Art 10 Résultats / Récompenses

Des récompenses sont prévues pour les 3 premiers de chaque course homme et femme, également pour le 1^{er} de chaque catégorie, le 1^{er} (homme et femme) de Launac/Galembroun,.

Art 11 Assurance

L'organisation est couverte par une police d'assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas vol.

Art 12 Sécurité

Les secours seront assurés par des secouristes, un médecin et des signaleurs. Un numéro de téléphone d'URGENCE sera communiqué.

Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent être immédiatement informés.

Le médecin pourra mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Dans ce cas le dossard sera retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Tout abandon doit être signalé au contrôle le plus proche, le dossard devra être rendu (ainsi que la puce).

Cette information est très importante afin d'éviter des recherches inutiles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.

Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Art 13 Droit à l'image

Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toute photo ou image le concernant prise lors de l'événement, dans le cadre de la promotion du Trail du Marguestaud.

Art 14 Acceptation du règlement

Tous les concurrents du **Trail du Marguestaud** s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait d'apposer leurs signatures sur la fiche d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Art. 15 Dérogation

Tous points non prévus par le présent règlement sont du ressort exclusif de l'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art. 16 Les Bénévoles

Ne les oubliez pas ! ils sont là pour vous aider et veiller à votre sécurité sur les parcours ! C'est grâce à leur présence et disponibilité que ce TRAIL peut avoir lieu.

Art 17 Propriétaires

Ils nous accordent leur confiance et vous permettent de traverser leur propriété, découvrant ainsi les chemins privés et fermés le reste de l'année.

Merci de respecter les zones traversées et de profiter de cette autorisation d'un jour !

Art 18 : Contact

Les renseignements utiles sur la course peuvent être trouvés sur les sites internet

www.chrono-strat.com , sur running-mag et running trail

<https://www.facebook.com/ComitéDesFêtesDeGalembroun>

trailmarguestaud@gmail.com

<https://comitedesfetesdegalembroun.wordpress.com/trail-du-marguestaud-2018/>

Téléphone : 06 75 61 31 13